



JOURNAUX ANGLAIS.

Londres, Mai 22.—Le vingt-troisième anniversaire de la fondation de la société pour la protection de la liberté religieuse a été célébré samedi par une séance solennelle tenue dans la grande salle de la Couronne et l'Ancre. Cette salle était remplie de non-conformistes (dissenters) de différentes sectes; il y avait autant de dames que d'hommes.

Après ce discours, diverses résolutions ont été proposées. La première, qui n'était qu'une espèce de déclaration abstraite en faveur du grand principe de la liberté religieuse n'a donné lieu à aucune discussion, et a été adoptée à l'unanimité.

La seconde résolution déclarait que la société était convaincue que la religion devait fleurir là où l'assistance péniencière prêté au culte était uniquement volontaire, et que toutes contributions forcées ne pouvaient qu'arrêter la croissance de l'arbre et donner de l'amertume à ses fruits.

Lord Durham, en mettant cette résolution aux voix, a déclaré qu'il le faisait parce qu'il était de son devoir de le faire en sa qualité de président; mais que, comme elle touchait à une question du plus haut intérêt, il se réservait de s'expliquer plus tard sur cette question.

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

Par la troisième résolution, il était déclaré que l'Assemblée ne pouvait dissimuler son regret de ce qu'un soulagement prompt et convenable n'eût pas encore été accordé aux dissidents par les ministres actuels; qui leur avait tant d'obligations pour les efforts qu'ils avaient faits afin d'obtenir l'élection au parlement de membres ministériels. Les résolutions suivantes ne contenaient que des votes de remerciements à divers membres de la société, et un noble lord qui avait bien voulu présider l'Assemblée.

Lord Durham, en exprimant sa reconnaissance du vote qui le concernait, a saisi l'occasion d'émettre son opinion sur la seconde résolution. "La grande question à laquelle j'ai dit que cette résolution touchait, on peut dire, qu'elle décidait d'une manière absolue, est celle de la séparation de l'église d'avec l'état. M. Wilks peut certifier que je lui ai dit d'une manière franche et décidée que je ne consentirais à aucune proposition qui impliquerait la séparation de l'église et l'état. Bien plus, j'étais partisan de la séparation, j'invoquais l'Assemblée, de la manière la plus pressante, à ne point appeler maintenant l'attention de la législature sur cette question. Elle doit savoir que les deux chambres sont contraires à une semblable mesure. Dans celle des communes, sur 650 membres, il n'y en aurait peut-être pas trente qui voteraient en faveur de la séparation, et dans l'autre chambre on ne trouverait pas un seul pair qui y consentit. Je dois dire en outre que le pays n'est pas préparé à un pareil changement.

Il n'y a pas un seul homme d'état (à cet égard je parle de science certaine) qui voudrait prêter les mains à un tel changement de cette nature. Si les dissidents persistent à agiter cette question, ils se feront un grand tort à eux-mêmes, et courront risque de s'aliéner leurs amis. J'ai cru devoir vous donner ces avis et je me flatte qu'ils ne seront pas pris en mauvaise part. J'ai dit que je voulais maintenir l'union entre l'église et l'état; mais je ne veux point imposer à l'état le fardeau des abus et de la corruption de quelque religion que ce soit." Ce discours a été couvert d'applaudissements et a clos la séance. L'Assemblée s'est séparée dans le plus grand calme.

JOURNAUX DE PARIS.

Paris, 21 mai.—C'est un grand événement que la mort du général Lafayette; et dès aujourd'hui les idées américaines dont il était la personnification n'ont plus de représentant sur le théâtre politique; la république n'a plus dans les chambres que les signataires du manifeste des droits de l'homme.

On sait que M. de Lafayette avait fait venir de la terre d'Amérique pour lui servir de sépulture au cimetière de Picpus, tant il comptait voir la terre de France devenir un temple républicain; le temps plus puissant que les volontés et les passions humaines vient d'atteindre le jour même où le principe insurrectionnel a été flétri dans les chambres nées de la révolution par une loi contre les barricades, l'homme qui a dit avant la prise de la Bastille que l'insurrection était le plus saint des devoirs. Ainsi toutes les maximes étrangères n'ont dans ce pays que la durée de la vie d'un homme, les maximes françaises, celle que la révolte n'est jamais permise, celles qui veulent une royauté héréditaire et une représentation véritable se retrouveront entières après que les idées américaines, les idées anglaises et les idées de l'ancien régime, du régime de Louis XV et des parlements qui agitent la France depuis un demi-siècle auront disparu.

Le général Lafayette, pendant les derniers jours de sa maladie, n'a pas cessé de s'occuper des fautes qui avaient indolument reculé la réalisation de ses espérances. Il est mort découragé, et ce découragement n'a pas peu contribué à l'issue fatale de l'affection dont il était atteint.

Mirabeau avait dit en mourant qu'il emportait avec lui la monarchie; on peut dire avec raison que M. de Lafayette emporte avec lui la république.

M. le général Lafayette est mort d'une fièvre intermittente pernicieuse qui est venue compliquer une affection ancienne de la vessie et qui a résisté à tous les efforts de l'art.

Le Moniteur publie une dépêche du général Voiron sur la célébration de la Saint-Philippe à Alger. Il y a en grande revue. "Les caïds des tribus soumisses s'étaient rendus à Alger avec un certain nombre de cavaliers bien montés et bien armés, ce qui formait, dit le rapport, une cavalerie irrégulière d'un effet fort pittoresque. Cette troupe s'était formée en bataille à la gauche des chasseurs d'Afrique, et a été défilé au galop, divisée en tribus. On n'a jamais vu à Alger, depuis la conquête, une réunion aussi nombreuse de cavaliers arabes. Cette preuve manifeste de nos bons rapports avec les tribus a produit un grand effet sur les Européens et sur les Maures."

La Gazette d'Augsbourg publie une lettre de Rome en date du 14 mai. Elle annonce que sa sainteté est revenue le jour même dans cette capitale, accompagné par l'enthousiasme et les marques de vénération de tous les habitants des campagnes accourus sur le passage du cortège et formant la haie sur la route qu'il avait à traverser. De grandes libéralités ont eu lieu envers les pauvres. A Tivoli, chacun des ouvriers travaillant à la nouvelle cascade a reçu un dollar de gratification et une médaille par forme d'encouragement. L'ingénieur en chef a été magnifiquement récompensé.

Le Mercure de Souabe, d'après des lettres de Constantinople, dit que Mahomet Mirza a été déclaré héritier du trône de Perse, et qu'un envoyé vient de partir pour Londres et Saint-Petersbourg chargé de demander à ces deux cours la reconnaissance du prince en cette qualité.

— On lit dans le Réparateur de Lyon: "Pour la troisième fois depuis vingt jours, nous sommes assignés à comparaître aujourd'hui par devant M. le juge d'instruction, à raison d'un article intitulé: Les récompenses de l'orléanisme, inséré dans notre numéro du 15 de ce mois.

— Le vice-roi d'Egypte, Méhémet-Ali, vient de nommer vice-amiral le capitaine français Besson. C'est la première fois qu'un chrétien a été élevé à une pareille dignité dans un pays mahométan.

Paris, 21 mai.—Le Réparateur de Lyon nous apprend que les arrestations continuent. "Il n'arrive guère, dit-il, qu'on fasse une course dans la ville sans rencontrer quelques malheureux qu'on conduit en prison. Ce matin vers midi deux gendarmes amenaient au corps de garde quai des Célestins, que le peuple a baptisé Pavillon Prunelle, un jeune homme vêtu d'une blouse grise, portant favoris et moustaches à la jeune France, et qu'à sa tournure on pouvait supposer être un artiste. Dans le même instant, et par l'autre côté du quai arrivaient deux autres gendarmes conduisant un autre individu d'une contenance plus humble, et qui semblait appartenir au corps des ouvriers.

Enfin, à peu près vers la même heure, quatorze individus paraissent sur le pont de l'Archevêché sous l'escorte de six gendarmes.

Les prisons sont tellement pleines, dit-on, qu'on dispose pour y suppléer une des salles du collège. On ne se rend guère compte de cette fureur de remplir les prisons, lorsqu'une foule de prisonniers en est au quinzième jour de détention sans avoir encore subi d'interrogatoire.

— Jules Bocquin, artiste et coiffeur, demeurant impasse Bas-Four, quartier Saint-Denis, avait été condamné à mort par contumace, le 29 février 1833, pour avoir pris part aux troubles de juin de l'année précédente. Arrêté, il y a une quinzaine de jours, au moment où, suivant lui, il allait se constituer prisonnier pour purger la contumace, Bocquin a été traduit aujourd'hui devant la cour d'assises présidée par M. Lefebvre.

L'accusation reproche à Bocquin d'être sorti avec son uniforme d'artillerie, qu'il n'avait pas le droit de porter, sa carabine et son poignard dans des intentions hostiles, de s'être mis à la tête d'un attroupement d'insurgés, d'avoir participé au pillage des armes appartenant au fournisseur Dupont, d'avoir présidé à la confection d'une barricade rue Saint-Denis, et enfin d'avoir été blessé d'un coup de feu à la cuisse pendant le combat.

L'accusé a dit pour sa défense qu'ayant obtenu la promesse d'entrer dans l'artillerie de la garde nationale, il avait eu pourvu en prendre l'uniforme pour assister au convoi du général Lamarque. Entraîné par un groupe d'insurgés, et traité même par eux de mouchard parce qu'il refusait de les suivre, il échappa et alla passer la nuit chez un ami. Le lendemain matin, sommé d'avancer à l'ordre par une sentinelle du parti républicain, il reçut dans la cuisse une balle destinée à la sentinelle.

Plusieurs témoins ont déposé que dans la matinée du convoi, Bocquin avait défilé près de la place de la Concorde un sergent de ville que plusieurs mutins voulaient massacrer.

M. Partriar-Lafosse a soutenu l'accusation, Me Ledru-Rollin a présenté la défense de l'accusé. Déclaré coupable par le jury, Bocquin a été condamné par la cour à sept ans de travaux forcés sans exposition et à l'amende.

Bocquin.—Je ne veux pas de grâce; exposez-moi si vous l'osez.

M. le président.—Vous avez trois jours pour vous pourvoir en cassation.

Bocquin.—J'ai 24 heures pour vous maudire; je vous maudis vous et les vôtres.

— On lit dans le Garde National de Marseille, du 14 mai: "Le second obélisque de Luxor serait, dit-on, destiné à Marseille. Cette nouvelle semble presque officielle. On assure que le gouvernement en a disposé en faveur de notre ville, et que M. le Lorrain, qui alla chercher en Egypte le zodiaque de Denderah, est chargé par le ministre de traiter de cet important objet avec Marseille.

"Doter Marseille d'un obélisque est donc un œuvre de haute civilisation. On assure que la ville aurait toutes les facilités désirables pour payer les quelques cent mille francs que coûterait le monolithe. Un jeune architecte, plein d'avenir, M. Chassériau, a eu déjà de longues conférences avec M. le Lorrain sur les moyens les plus propres pour activer l'arrivée de cet obélisque et sur l'endroit où il figurerait avec le plus d'effet.

— On assure que M. Thiers a rassemblé chez lui il y a peu de jours, ceux de ses amis qui ont le génie des fêtes, et les a invités avec instances de lui inventer quelque chose de bien pour les prochaines fêtes de juillet. Da grandiose, du poétique du national, voilà ce qu'il nous faut, a répété souvent le ministre des beaux arts, mais du national, du poétique et du grandiose à bon marché, car la chambre des députés est devenue, en fait d'argent, si mesquine et si transacrissée, qu'elle met des entraves au génie et aux pots-de-vin... Un jeune romantique a, dit-on, offert à M. Thiers d'élever au milieu de la place de la Concorde, par-dessus le piédestal du monument à la charte de 1830, par-dessus l'obélisque de toïla de Lougour, une immense tour de Babel... C'est des galeries de cette tour que les gouvernants issus de juillet, ministres, conseillers d'état, préfets, etc., etc., etc., viendront parler au peuple de gloire et de bonheur. Les uns diront l'insurrection est le plus saint des devoirs; les autres, mitraillez les insurgés; et puis un troisième criera, avec nos principes, plus de condamnation à mort; un quatrième ajoutera point de quartier, soyez impitoyable; un autre voix dira, ils étaient des héros ceux qui se battaient derrière les barricades de juillet et qui tuaient par les fenêtres les Suisses et les gardes royaux, et un député répondra, ils étaient des lâches et des assassins ceux qui se battaient aux dernières barricades de Paris et de Lyon.

— On lit dans le Temps: "Le peuple a prononcé lui-même le panegyrique le plus éloquent de Lafayette, en répétant à l'envi sur la place de la Bastille le vou que sa statue surmonte la colonne du monument de juillet.

Ce vou, nous nous y associons de grand cœur, et d'autant mieux qu'il est, si nous sommes bien informés, conforme à une haute décision exprimée, en particulier, à l'époque où l'érection du monument en question fut décrétée. On disait ce soir dans les cercles littéraires qu'à l'Académie française, réunie pour le choix du sujet de poésie, un membre a proposé l'éloge de Lafayette, modèle de courage civil et de modération politique.

Cette proposition, qui semblait ne pas devoir rencontrer de contradicteurs, a soulevé une opposition vive et passionnée, au point qu'un membre n'a pas craint de dire que cette gloire consacrée par le témoignage de l'ancien et du nouveau monde, avait besoin de la sanction du temps. Deux poètes surtout se sont montrés très-ardents contre la proposition; elle n'a pas eu de suite; il n'en sera pas même fait mention au procès-verbal de la séance.

— M. Jules Paulet, rédacteur en chef et gérant responsable du Patriote de la Côte-d'Or, accusé d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, pour un article sur la conflagration lyonnaise, a comparu le 20 devant la cour d'assises de Dijon, et a été acquitté par le jury.

— Le Propagateur du Pas-de-Calais a comparu le 19 devant la cour d'assises de Saint-Omer pour la publication d'un article sur les événements de Lyon. Après sept heures de débats, dans lesquels MM. Huré et Couture, défenseurs du journal, ont mis le talent et l'énergie, le Propagateur a été acquitté par le jury.

RUSSIE.

Saint-Petersbourg, 12 mai.—Le 4 mai, jour de Pâques, un Te Deum solennel a été célébré dans la grande chapelle de la cour, à l'occasion de la majorité de M. le césarévitch Alexandre, grand-duc, héritier de l'empire.

Le jeune prince a prononcé le serment suivant: "Au nom de Dieu Tout-Puissant, devant son saint Evangile, je jure et promets de servir fidèlement et loyalement S. M. I. mon très-gracieux souverain et père, et de lui obéir en toutes choses, sans épargner ma vie et jusqu'à la dernière goutte de mon sang; de garantir et défendre de toutes mes facultés, de toutes mes forces et de tous mes moyens les droits et privilèges de l'autocratie souveraine, de la puissance et de l'autorité de S. M. I., établis ou à établir par les lois, en coopérant à tout ce qui peut concourir au service de S. M. I. et au bien de l'empire; en ma qualité d'héritier du trône de toutes les Russies, ainsi que de notre royaume de Pologne et du grand-duché de Finlande réunis à cet empire; je jure et promets d'observer dans toute leur force et leur inviolabilité tous les règlements pour l'ordre de succession au trône et les dispositions de la pragmatique-sanction concernant la famille impériale, tels qu'ils sont établis par les lois fondamentales de l'empire, comme je puis en répondre devant Dieu et son jugement dernier.

"Seigneur, Dieu de nos pères et roi des rois! enseigne, éclaire et dirige-moi dans la grande tâche qui m'est réservée; que la haute sagesse qui siège sur ton trône m'accompagne; fais-la descendre des cieux, afin que je puisse discerner ce qui est agréable à tes yeux, et ce qui est juste selon tes lois. Que mon cœur soit dans tes mains. Ainsi soit-il!" L'empereur a rendu à cette occasion l'ukase suivant: "Par la grâce de Dieu, nous, Nicolas Ier. empereur et autocrate de toutes les Russies, etc., etc., à tous mes fidèles sujets savoir faisons: "Les lois fondamentales de notre empire ont été, à l'âge de seize ans l'époque de la majorité de l'héritier du trône. Notre fils bien aimé le grand-duc Alexandre Nicolaïevitch est parvenu à cet âge le 29 du mois passé.

"Pénétré d'une profonde gratitude pour la Providence, qui a daigné le conserver, et considérant cet événement comme un témoignage de la protection du ciel et un gage de ses bienfaits à venir, nous avons choisi le saint jour de Pâques, 4 du présent mois, pour la célébration de cette solennité. Dans cette journée, des prières d'actions de grâces ont été adressées au Tout-Puissant, et un Te Deum a été chanté dans son temple, d'après le rit de notre église orthodoxe, et pendant cette cérémonie, l'héritier du trône a prêté le serment prosaïque à l'occasion de sa majorité par les lois fondamentales de l'empire.

"En portant cette solennité à la connaissance de tous nos fidèles sujets, nous les invitons à joindre leurs ferventes prières à celles que nous adressons au Très-Haut, pour qu'il daigne répandre sur la majorité de l'héritier du trône ses saintes bénédictions, en le faisant croître en sagesse et en vertu, que sa Providence miséricordieuse le dirige dans les sentiers de la vie qui s'ouvre devant lui, et que son cœur soit dans la main de Dieu, constamment gardé et préparé aux importants devoirs qu'il est appelé à remplir.

"Donné à Saint-Petersbourg, le 4 mai, de l'an de grâce 1834, et de notre règne le neuvième.

(Signé.) NICOLAS."

ITALIE.

Rome, 21 mai. A notre cher fils, l'illustre et honorable Boyer, président de la république d'Haïti.

GREGOIRE XVI, pontife. "Des chiffres, salut et bénédiction apostolique.—Des rapports nombreux et unanimes, ainsi que la correspondance de vos ministres, ont plus d'une fois instruit le siège suprême de Rome que nous occupons par la volonté de Dieu, du zèle qui distingue Votre Excellence et de son désir sincère de voir fleurir et se consolider la religion catholique, que la constitution de la république d'Haïti a décrétée religion de l'état. Ces sentiments si dignes d'un chrétien et d'un chef éclairé, nous ont pénétrés d'une vive satisfaction, tant parce que nous espérons qu'ils contribueront puissamment à l'accroissement de la gloire de Dieu et au salut éternel des hommes que parce qu'ils seront pour vous-même, que depuis long-temps nous chérissions de Jésus-Christ, un titre d'honneur, tout le temps de votre vie et vous mériterez dans l'éternité de grandes et glorieuses récompenses.

Ce n'est pas que, dans les années précédentes, le siège apostolique de Rome ne se soit efforcé de pourvoir, soit par des missions, soit par voie de correspondance, aux intérêts de la république d'Haïti; mais la contrariété des événements, l'éloignement et diverses circonstances l'ont empêché jusqu'ici d'établir rien de solide et de définitif. Aujourd'hui donc nous nous sommes enfin déterminés à envoyer près de V. Exc. légal, le vénérable frère Jean England, évêque de Charleston, dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dont la foi, les lumières et la piété sont connues, pour qu'il traite avec V. Exc. des affaires de la religion catholique dans toute l'étendue de la république d'Haïti; qu'il délibère avec vous du choix des pasteurs qui seront proposés à notre institution canonique, qu'il forme un clergé national, qu'il établisse une église catholique, qu'il pourvoie aux besoins spirituels du peuple; et afin que par la faveur et le secours de Votre Excellence, objet de nos vifs desirs et de nos pressantes sollicitations, notre dit légal puisse exécuter cette grande tâche avec succès et sans obstacle, nous l'avons investi de l'autorité nécessaire du Siège apostolique; et nous vous le recommandons avec in-

stance pour qu'il trouve dans votre haute puissance aide et protection. En attendant, et dans cet espoir, nous répandons de tout cœur sur Votre Excellence, ainsi que sur toute la république que vous gouvernez, la bénédiction apostolique. Donné à Saint-Pierre de Rome et scellé du sceau du pèchour, le 20 mai 1833, notre pontificat le troisième. GASPARD GASPARDINI.

JOURNAUX AMERICAINS.

DECOUVERTES AFRICAINES.—La mort de Richard Lander, qui a découvert le grand problème géographique du cours du Niger, et augmenté le nombre des victimes qui ont péri en essayant d'explorer l'intérieur de l'Afrique. Il a été tué à plusieurs centaines de milles de l'embouchure de ce fleuve.

L'histoire des découvertes dans l'Afrique est une histoire de mortalité. Depuis les faibles efforts qu'on faits les compagnies de commerce Anglaises et Portugaises pour pénétrer dans l'intérieur, jusqu'aux expéditions sans nombre qu'a préparées "l'Association Africaine" et le gouvernement Anglais, peu—deux ou trois au plus—ont survécu à leurs voyages. Pas un n'a survécu à une seconde tentative. Caille et John Lander vivent encore, bien qu'il ne serait pas surprenant qu'ils suivissent l'exemple de leurs successeurs, et renouvellent leurs efforts pour partager un semblable sort. Malgré cette effrayante perspective, on n'a jamais manqué de personnes prêtes à s'embarquer pour la même entreprise. L'histoire ne fournit pas de plus forts témoignages, de l'esprit invincible d'entreprise que la promptitude avec laquelle les morts sont remplacés par d'autres compétiteurs, au risque de souflir le martyre pour la cause des sciences.

Notre compatriote, Ledyard, est le premier aventurier qui ait été envoyé après "de l'Association Africaine" Britannique. Il arriva au Caire en août 1788, et y mourut peu après.

Le suivant fut M. Lucas, qui pénétra peu avant, retourna à Tripoli, et abandonna l'expédition. Le troisième fut le major Woughton, le consul anglais à Maroc, qui entreprit d'arriver au Niger par la route de la Gambie. Après avoir été volé par les Maures, dans le Grand-Désert, il fut abandonné, et périt de faim et de fatigue en 1791.

Vient ensuite le célèbre Mongo Park. L'histoire de son premier voyage, qu'il commença en 1795, est bien connue. Il retourna sain et sauf en Angleterre après une absence de trois ans. Son second et fatal voyage commença en 1805. Le parti nombreux qu'il emmena avec lui périt sous l'influence du climat d'Afrique. Sur trente-huit européens qui partirent avec lui, il n'en restait que cinq, tous malades, lorsqu'il embarqua dans son canot en novembre 1805, pour descendre le Niger; après quoi on n'entendit plus parler de lui que lors du voyage de Denham et Clapperton qui constatèrent qu'il avait été tué.

Dans l'intervalle, l'Association avait envoyé d'autres voyageurs en Afrique; Horneman, qui périt en 1810 de maladie dans une ville bâtie sur le Niger, et M. Nichols qui se préparait à partir du golfe de Benin, et qui y mourut de la fièvre. En 1809, on envoya sous les mêmes auspices un Allemand du nom de Roventgen. Il parvint à Mogadore, mais il fut volé et traqué à quelques milles de l'endroit où il partit.

L'histoire de Wiley et d'Adams, qui sont tous deux Américains, vient ensuite. Ils séjournèrent dans l'esclavage en Afrique.

Les expéditions envoyées par le gouvernement anglais n'ont pas été plus heureuses que celles de l'association. En 1816, on prépara une grande entreprise qui fut partagée en deux parts, l'un pour descendre et l'autre pour remonter le Congo. Le dernier était commandé par le capitaine Tuckey, et le premier par le major Peddie. La plupart des officiers de l'expédition du Congo périrent: le capitaine, le zoologue, le botaniste, le géologue, tombèrent tour à tour. L'autre parti ne fut pas plus heureux: le major Peddie mourut de boueure; son successeur, le colonel Campbell, suivit peu après; et le troisième, le lieutenant Stocher, ne leur survécut que de quelques jours. Les restes du parti revinrent dans l'automne de 1817.

L'entreprise suivante fut conduite par MM. Ritchie et Lyon. Le premier mourut à Fezzan, et le dernier revint sain et sauf. Le major Laing et le capitaine Gay pen de temps auparavant firent une courte expédition dans l'intérieur, et revinrent sans avoir perdu la vie.

On compte ensuite les expéditions importantes de Denham et de Clapperton, accompagnés du docteur Oudney et de M. Toole. Le journal de leur premier voyage est bien connu des lecteurs. Clapperton fut accompagné dans son second voyage du docteur Morrison et du capitaine Pearce. Leur serviteur Richard Lander, leur survécut seul; les autres mourant tour à tour des effets du climat. Le major Laing, la victime suivante, fut immolé dans le désert.

Le voyageur Français, Caillé, précéda immédiatement les Landers à leur premier voyage. Il revint en 1825. Leur premier voyage finit en 1832. Lors du second voyage la liste des morts s'est augmentée du nom de Richard Lander. En la considérant, et en remarquant combien de fois ces expéditions se sont terminées d'une manière fatale, on ne peut qu'être étonné de l'esprit persévérant d'entreprise qui anime l'humanité.

(Baltimore American.)

HAUT-CANADA.

Toronto, 16 juillet.—C'est avec plaisir que nous annonçons que les membres de sociétés orangistes avaient pris la détermination de s'abstenir de toute procession sur l'anniversaire du 12 juillet, parce qu'elles pourraient mener à des suites désagréables.

Toronto, 12 juillet.—Nous avons reçu plusieurs lettres privées, et nous avons conversé avec 7 à 8 personnes qui ont assisté à cette assemblée mardi dernier; et nous avons maintenant devant nous le Western Mercury et le Dundas Post; tons s'accordent à dire que la défaite de la faction révolutionnaire à cette assemblée a été la plus complète qu'on ait jamais vue dans ces colonies. L'honorable Jas. Crooks présidait, et expliqua au long l'objet de l'Assemblée, à laquelle s'adressèrent MM William Crooks, MacNab, Major Bowen, Caleb Hopkins, Dr. Rolph, M. Randall, et plusieurs autres; et lorsque la division eut lieu, l'Assemblée qui se composait de 4 à 500 personnes, vota pour l'affirmative, à l'exception de deux douzaines d'individus, y compris M. Randall et quelques autres qui repoussaient aussi la doctrine de Hume, mais qui étaient en faveur d'une autre adresse qui avait été préparée en amendement à celle qui avait été adoptée.

(Courier.)

Kingston, 16 juillet.—Les pluies et la chaleur dernières ont beaucoup avancé les grains. Les fermiers ont déjà commencé à récolter leur foin, dont une partie a été engrangée en très bon état. Le foin, qui est déjà tout épié, a très belle appa-

rence; l'orge est épié aussi. Le bled-d'inde commence à avoir bonne mine, et les fermiers en espèrent une abondante récolte.—(Herald.)

BAS-CANADA.

Montréal, 19 juillet.—Durant les chaleurs qui se sont fait sentir la semaine dernière et au commencement de celle-ci, on a été témoin de cas de maladie sévère et mortels subites qui, leur ressemblance avec le choléra de 1832, ont créé beaucoup d'inquiétude dans le public; cependant, nous avons la satisfaction de pouvoir dire que grâce à la température favorable de ces jours-ci, la maladie a beaucoup diminué ou presque entièrement disparu. Comme nous savons par des lettres et des voyageurs venant du Haut-Canada et des Etats-Unis, que les rapports les plus exagérés y sont parvenus, sur le nombre de ceux qui sont morts à l'appentis qui a été préparé pour la réception des malades, près des moulins à vent, nous assurons positivement sur l'autorité des médecins de cet établissement qu'il n'est survenu que quinze cas de mortalité durant la semaine qui a fini hier. Toute espèce d'alarme a cessé ici, et cet avis est écrit dans la vue de faire cesser les craintes de ceux qui sont au loin.—(Gazette)

Les commissaires du Canal du Saint-Laurent, se sont assemblés à Cornwall, le 18 courant, et ont déterminé de donner toute la ligne du Canal depuis le Long Sault jusqu'à Cornwall, suivant le premier relevé. L'ouvrage à faire est divisé en vingt-sept sections, avec six écluses, et le nombre de ceux qui s'offrent pour contracter est prodigieux. Les soumissions faites aux commissaires s'élevaient à plus de cinq cent, et leur examen occupera un certain temps. Il paraît que le coût de la présente construction sera moindre que celui mentionné dans l'estimé attaché au rapport fait l'hiver dernier à la législature.— La terre sera ouverte un mois après la passation des contrats, et il y a apparence que cette partie du canal, depuis le Long Sault jusqu'à Cornwall, sera achevée dans deux ans.—(Ibidem.)

Sherbrooke, (Township) 21 juillet.—L'éditeur du Vindicator continue à dire que ce journal a été établi par la compagnie des terres. C'est entièrement faux. Il insinue que l'hon. M. Peck en est l'éditeur ou y contribue; il ne se trouve pas plus de vérité dans cette assertion. M. Peck ne s'est pas trouvé à Sherbrooke une semaine de temps depuis que notre journal est sur pied, s'étant rendu aux sources minérales de New-York pour sa santé. Il est dit aussi que nous avons acquis la presse et les caractères du journal dit le Colonist. Ces caractères, etc., sont toujours à Stanstead, sans pouvoir trouver d'acheteur, et les propriétaires du Vindicator peuvent, s'ils le veulent, les acheter comme ils ont fait de ceux du Courier avec tout autant de profit.—(Farmer's Advocate.)

QUEBEC: JEUDI, 24 JUILLET, 1834.

Les journaux de Londres du 7 juin, et ceux de Paris du 5, nous sont parvenus ce matin par la voie de New-York.

Les arrangements ministériels étaient presque complétés. Il ne restait que la charge de Maître-Général des Postes à remplir.

Quant au comité sur les affaires du Canada, il n'y a rien sur ces journaux.

Les extraits suivants contiennent les nouvelles les plus intéressantes: Londres, 7 juin.—Il est assez manifeste par le langage du Comte Grey, avant-hier, dans la chambre des pairs, que le noble lord ne tient le gouvernement qu'à condition de menager le parti conservateur, et que la chambre des pairs se dispose à résister à toute mesure attentatoire aux droits de l'église.

Le docteur Bowring est arrivé de Paris comme porteur de l'ordonnance officielle qui permet l'introduction réciproque sur le paiement de droits beaucoup réduits des marchandises de la France et de l'Angleterre. C'est le premier pas vers un commerce entre les deux pays, beaucoup plus étendu et plus profitable.

La réunion annuelle de l'église d'Ecosse vient d'adopter une grande réforme dans la règle de nommer leurs ministres. Les congrégations sont déclarées, nonobstant le passé, avoir le droit de rejeter la personne nommée comme leur pasteur, et cette réforme, en augmentant de beaucoup l'influence de l'église, doit terminer presque la seule source de déviation qui existe chez elle.

Londres, 6 juin.—Ce matin des dépêches du gouverneur-général à Québec furent reçues au bureau des colonies.

M. Spring Rice, le nouveau secrétaire des colonies, est parti jeudi pour Cambridge, où sir Edward Sugden doit aussi se porter candidat, mais on pense que M. Rice parviendra à se faire élire très facilement.

Sa Majesté, la reine Adélaïde, qui se proposait de se rendre en Allemagne dans le cours du mois de juillet, pour visiter ses parents, paraît avoir remis son voyage.

Les changements ministériels annoncés il y a quelques jours, ont reçu hier l'approbation du roi, en présence du conseil au palais de St-James. M. Stanley et le comte Ripon y étaient présents, et ils ont remis les sceaux de leurs charges respectives; celui du lord of privy seal fut de suite remis au lord Carlisle, et celui des colonies à M. Spring Rice. Lord Auckland fut aussi formellement nommé premier lord de l'amirauté, et M. Poulet Thompson président du bureau de commerce. M. Ellice y parut pour la première fois depuis son élévation au cabinet du roi.

Les autres changements ne sont pas encore définitivement fixés. On assure que c'est lord Radnor et non le comte de Mulgrave, qui doit être le maître-général des postes. Quant à la charge de maître de la monnaie, qui est vacante par la démission de lord Auckland, elle n'est pas encore remplie.

Les journaux de New York de samedi soir dernier sont sans nouvelles de grand intérêt. Celles de la côte Ouest de l'Amérique Septentrionale, vont jusqu'en 1er mai, et en voici le résumé: Lima, 28 avril.—Nous avons reçu avant-hier, 26, la nouvelle de la capitulation au Président à Huanuco, du Général Bermudez avec toute son armée, composée de 1,200, et nous anticipons que cela sera décisif quant à un gouvernement constitutionnel. Il paraît que ce sont ses propres troupes qu'on livre le Général Bermudez à l'ennemi. On peut compter sur cet événement comme rétablissant la paix. On assure, cependant, qu'on avait intentionnellement fourni à Bermudez l'occasion de s'évader, ce qu'il avait fait.

—On écrit de l'île de Madère, dépendance du Portugal, et encore en possession des troupes miguélistes, qu'un bâtiment pédroite s'y était rendu le 13 mai, et avait sommé l'île à se rendre dans trois jours. Les trois-

